Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle
Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE
fnecfpfo86@orange.fr

Compte-rendu de la FNEC-FP-FO 86

CDAS des 16 janvier et 20 février 2025

Composition:

Administration : M. Grevoul (Secrétaire Général de l'Académie adjoint)

Représentants syndicaux :
1 FNEC-FP-FO
1 Se-Unsa
4 FSU

Mgen : 4 MGEN

Consultatif : 2 AS
M. Mondon (secrétaire de séance)

Approbation PV précédentes CDAS à l'unanimité.

16 janvier :

M. Grevoul explique que le budget CDAS 2025 ne sera pas alloué avant mars, compte-tenu de l'absence de vote de loi de finances. En attendant un plafond de **8600 €,** correspondant à 25% des crédits secours, est utilisable.(1400€ ayant été utilisés en CDAS restreinte en décembre 2024)

Etude des dossiers:

33 dossiers traités:
AESH : 7
AED : 4 dont 1 contractuel
ADJENES : 6 dont 1 contractuel
PSY EN : 1
PC : 7 dont 2 contractuels
PE : 1
PLP : 1 contractuel
Agent technique : 2 dont 1 contractuel
Infirmières : 4 dont 2 contractuelles

A la fin de la séance, après avoir traité tous les dossiers, M. Grevoul demande que chaque aide de secours venant d'être discutée soit réduite de 25% afin de ne pas dépasser l'enveloppe prévue, et qu'il en reste pour la CDAS du 20 février.

Aides attribuées :

- **17 secours** pour un montant total de **5485€**
- **1 ASS : 585 €**
- **5 prêts** sont proposés pour un montant total de **7040€**
- **6 dossiers ajournés** (contrats de moins de 6 mois ou dossiers incomplets)
- **3 refus** (l'AS ne fait pas de proposition car cela ne lui semble pas justifié)

<u>20 février :</u>

M. Grevoul constate que l'enveloppe 2024 avait été dépassée de 1400 €, et parle d'une problématique propre à la Vienne qui attribuerait beaucoup plus de secours que les autres départements de l'académie.
Mme Trébuget, assistante sociale, fait remarquer que plusieurs assistantes sociales des autres départements sont en arrêt et que par conséquent des dossiers ne peuvent donc pas être traités. Elle précise que sa collègue et elle tiennent compte du budget contraint, mais que les demandes dépassent les budgets.

Au sujet des contractuels : un contrat de 6 mois minimum est nécessaire pour pouvoir faire une demande de secours. M. Grevoul demande que les 6 mois soient écoulés, afin d'établir des priorités en cas de budget disponible insuffisant.

Au cours de la séance, 2 dossiers de contractuels embauchés en novembre dont le premier salaire n'a été versé qu'en janvier.

Etude des dossiers:

<u>16 dossiers traités:</u>

Agent administratif : 2 dont 1 contractuel
Adjaenes : 3
Retraité : 1
Aesh : 4
Enseignants : 5 dont 3 contractuels
Retraité : 1

Aides attribuées :

- **10 secours** pour un montant total de **3350 €**
- **3 prêts** sont proposés pour un montant total de **3900€**
- **2 dossiers ajournés** (dossiers incomplets)
- **1 refus** (l'AS ne fait pas de proposition)

La limite de 8600 € a été atteinte avec ces 2 premières CDAS de 2025.
M. Grevoul dit que les aides de la CDAS du 20 mars pourront être versées début avril, lorsque les budgets auront été débloqués.